



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°105/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers absents : 22

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain, PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier, SERRE Christophe,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2025	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
Investissement	7.041.522,03	6.800.790,34	240.731,69	1.313.636,23	1.554.367,92
Fonctionnement	58.187.975,02	55.360.026,01	2.827.949,01	3.819.734,75	6.647.683,76
Total	65.229.497,05	62.160.816,35	3.068.680,70	5.133.370,98	8.202.051,68

Le Compte Financier Unique du Budget Principal pour l'exercice 2025 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 65 229 497,05 € ;
- En dépenses : 62 160 816,35 €.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 - LES RECETTES :

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 56 923 858,68 €, soit, hors reprise des résultats, un taux de réalisation de 103,50%. Cela traduit la pertinence des inscriptions budgétaires et l'investissement des services à valoriser les recettes de notre collectivité.

Chapitre 013 - Atténuation de charges : 277 698,09 €

Ce poste est constitué pour l'essentiel par des remboursements liés aux charges salariales.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et diverses ventes : 8 073 256,08 €

Ce chapitre intègre principalement la participation des familles relative à l'accueil des enfants dans les crèches (1,367 M€) et les accueils de loisirs et centres ados (908,569 K€), les droits d'inscriptions dans les écoles de musiques (189,673 M€), la refacturation des repas de la cuisine centrale aux communes, aux crèches et aux accueils de loisirs pour un montant total de 1,455 M€.

Ce chapitre comptabilise également les refacturations des charges de personnel dans le cadre de la mutualisation des services, des mises à disposition de personnel aux budgets annexes et à l'Office de Tourisme Provence Occitanie (4,147M€).

Chapitre 73 et 731 – Impôts et taxes : 32 165 182,69 € et Chapitre 74 – Dotations et participations : 16 343 280,55€

Ces trois chapitres représentent un total de 48,508 M€ au CA 2025, et représente 85,22 % des recettes réelles de la section de fonctionnement.

Les recettes fiscales

- En lieu et place du produit de la taxe d'habitation, depuis 2021, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) perçoivent une fraction de TVA. En 2025, la fraction de la TVA perçue s'élève à hauteur de 12,184M€ contre 12,152 M€ en 2024.
- Le produit fiscal 2024 issu de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Non Bâties (TFPNB) et sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) s'élève à 12,560 M€ contre 12,511M€ en 2024, soit une progression d'environ 0,39 % par rapport à 2024.
- Les autres taxes directes locales en 2025 sont les suivantes :
 - La fraction compensatoire de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 4,084 M€ contre 3,877 M€ en 2024 ;
 - Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 1,167 M€ contre 1,129 M€ en 2024;
 - Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 728,778 K€ contre 795,370 K€ en 2024 ;
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales s'élève à hauteur de 680,635 K€ en 2025 contre 707,279K€ en 2024 ;
- La taxe de séjour sur l'ensemble du territoire atteint 546,463 K€ contre 542,090 K€ en 2024.

Les principales dotations et participations 2025 de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à 5,089 M€ en 2025 contre 5,114 M€ en 2024, en diminution de 25,27 K€, constituée de la dotation d'intercommunalité (1,71 M€) et de la dotation de compensation (3,370 M€) ;
- Les compensations au titre des exonérations de la taxe foncière et habitation s'élèvent à hauteur de 442,852K€ en 2025 contre 431,195K€ en 2024.
- Les compensations au titre de la CVAE et CFE s'élèvent à hauteur de 4,522M€ en 2025 contre 4,432M€ en 2024.

Les participations de la CAF, de l'État, du Département et de la Région pour les diverses compétences de l'Agglomération (multi-accueils, ALSH, transition écologique, politique de la ville, le conservatoire de musique, et l'agriculture) s'élèvent à hauteur de 6,226M€ contre 4,472 M€ en 2024.

Enfin, le FCTVA en fonctionnement vient compléter ces deux chapitres à hauteur de 61,57 K€ contre 47,036 K€ pour 2024.

Les autres recettes de fonctionnement : 64 441,27 € :

Ces recettes intègrent notamment le chapitre 75 – autres produits de gestion courante, constituées principalement des avoirs relatifs aux factures trop payées, des pénalités perçus, au remboursement du capital décès par la prévoyance, et des apurements pour un montant total de 63,027 K€.

Le chapitre 77 – produits exceptionnels pour 1,358 K€. Ce dernier poste regroupe les annulations de charges sur exercices antérieurs.

Enfin, **les recettes d'ordre**, correspondant aux amortissements des subventions perçues et à la neutralisation des subventions d'investissement versées, affichent un total de 1,264 M€.

2 - LES DEPENSES :

Les dépenses réelles du budget représentent 52 892 466,86 €. Le taux de réalisation 2025 des dépenses est de 94,04% par rapport au budget.

La présentation des principaux chapitres s'établit ainsi :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 4 944 675,44 €.

Ce chapitre, constitué des charges de fonctionnement des services, enregistre 9,34% des dépenses réelles de fonctionnement. Les principales dépenses de ce chapitre sont retracées comme suit :

- L'achat de prestation dans le cadre des activités des accueils de loisirs pour un montant de 275,559 K€ contre 320,614 K€ en 2024.
- L'alimentation à hauteur de 1,594 M€ contre 1,644 M€ en 2024, principalement pour les besoins de la cuisine centrale ;
- Les fluides (Eau et assainissement, électricités, gaz et carburants) à hauteur de 167,682 K€ contre 514,880 K€ en 2024 ;
- L'achat des produits et fournitures (produit de traitement, produit d'entretien, fournitures de petite équipement, vêtement de travail, fournitures administratives, livres et CD, Couches de protection pour les enfants) s'élève à hauteur de 262,349 K€ contre 287,326 K€ en 2024 ;
- Les contrats de prestation de services s'élèvent à 193,39 K€ en 2025 contre 165,57 K€ en 2024 ;
- Les locations (immobilières, véhicules, bungalow, minibus, copieurs ainsi que les charges locatives et de copropriété) s'élèvent à hauteur de 329,64 K€ contre 388,66 K€.
- L'entretien des terrains, voiries et réseaux à hauteur de 470,60 K€ contre 665,001 K€ en 2024 ;
- L'entretien et la réparation des véhicules et autres biens mobiliers à hauteur de 77,26 K€ contre 55,48 K€ en 2025 ;
- Les maintenances obligatoires et réglementaires à hauteur de 123,906 K€ contre 131,19 K€ en 2024 ;
- Les assurances à hauteur de 111,94 K€ contre 84,81 K€ en 2024 ;
- Les études et recherches à hauteur de 318,18 K€ contre 100,815 K€ en 2024 ;
- La formation, frais de séminaires et colloques ainsi que les abonnements divers s'élèvent à hauteur de 125,100 K€ contre 165,47 K€ en 2024 ;

- Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (médecins et paramédicaux) pour un montant total de 206,44 K€ contre 191,71 K€ ;
- Publicité, publications et relations publiques pour un montant de 203,72 K€ contre 268,79 K€ en 2024 ;
- Transports des biens et des personnes pour un montant de 129,33 K€ contre 122,83 K€ en 2024 ;
- Frais d'affranchissement et de télécommunications pour un montant de 77,27 K€ contre 130,35 K€ en 2024 ;
- Les concours divers, frais de gardiennage, frais de nettoyage des locaux, les remboursements de frais aux communes dans le cadre des mises à disposition des salles communes pour un montant total de 257,24 K€ contre 467,07 K€ en 2024 ;

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 23 117 824,10 €, soit une augmentation contenue de 0,88% par rapport à 2024

En 2025, le taux de réalisation atteint 94,35% des crédits inscrits.

Ce chapitre représente près de 43,70 % des dépenses réelles de fonctionnement, et présente une évolution de 0,88 % par rapport à 2024 en raison de l'impact des évolutions réglementaires (l'évolution des cotisations à la CNRACL depuis le 1^{er} janvier 2024) et du GVT.

Chapitre 014 – Les atténuations de produits : 22 360 628,61 €.

Ce chapitre, qui représente plus de 42,28 % des dépenses réelles de fonctionnement, est composé principalement du reversement du FNGIR (8,988 M€), des Attributions de Compensation versées aux communes (12,699 M€) ou encore de la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 391,711 K€ ou encore de divers reversements de fiscalité (281,584 K€).

Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante : 2 287 625,83 €.

Ce chapitre est principalement composé par :

- L'enveloppe des subventions aux associations : 1,175 M€ en 2025 ;

- Les indemnités et cotisations des élus : 527,442K€ contre 492,783 K€ en 2024, soit +7,03% en lien avec les évolutions réglementaires ;
-
- La subvention d'équilibre versée au budget annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage s'élève à hauteur de 177,347 K€ en 2025 contre 134,9 K€ en 2024 ;
-
- L'attribution de compensation du SIESB à hauteur de 121,787 K€ en 2025
-
- Des dépenses informatiques pour 276,385 K€, liées à l'utilisation de logiciels en ligne dans le cadre de la modernisation des services, contre 264,733 K€ en 2024 ;

Chapitre 66 – Les charges financières : 181 712,88 €.

Le chapitre 66 enregistre les charges financières rattachées aux emprunts.

Enfin, les dépenses d'ordre, correspondant aux dotations aux amortissements affichent un total de 2,467 M€.

La section de fonctionnement 2025 affiche ainsi un excédent de gestion de 2 827 949,01 €.

Après la reprise du résultat antérieur de 2024 de 3 819 734,75 €, le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2025, présente un excédent de 6 647 683,76 €.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - LES RECETTES : 7 041 522,03 €

Le financement de la section d'investissement est assuré par les ressources propres, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et le produit de l'emprunt.

Les recettes réelles réalisées s'élèvent à 4 523 359,14 € et se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 858 976,49 €

Ce chapitre intègre les excédents de fonctionnement capitalisés pour 382,716 K€ et le fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 476,260 K€.

Chapitre 13 – Subventions d’investissement : 264 382,65 €

Ce poste enregistre l’ensemble des subventions d’investissement portées pour les projets menés par l’Agglomération du Gard Rhodanien.

Ce chapitre comptabilise principalement les subventions de la CAF pour l’acquisition et le renouvellement de certains matériels des multi-accueils, ainsi que la subvention de la Région Occitanie en lien avec les sentiers de randonnées.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 3 400 000,00 €

Deux prêts ont été contractés en 2025 : 2,4 M€ au titre des restes à réaliser 2024 et signé auprès du Crédit Coopératif (Euribor 3 Mois + 0,86 %) et 1 M€ auprès de la Banque Postale (Taux fixe de 3,80 % jusqu’au 01/03/2036, puis Euribor 3 Mois + 1,10 %).

Chapitre 041 et 040 (opération d’ordre) : Les recettes d’ordre d’un montant de 2 518 162,89 € comprennent à la fois les dotations aux amortissements et opérations d’ordre à l’intérieur de la même section).

2 – LES DEPENSES : 6 800 790,34 €

Les dépenses réelles d’investissement de l’exercice atteignent 5 486 070,26 € en 2025.

Dépenses d’équipement

Composées des chapitres des immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et des subventions d’équipement versées (chapitre 20, 21, 23 et 204), les dépenses d’équipement affichent un montant total à 4,780 M€ avec principalement les dépenses ci-après :

- Les fonds de concours dédiés aux communes de l’agglomération pour un montant de 1,351 M€ ;
- La participation aux travaux de la RN580 pour 47,84 K€ ;
- La subvention d’équilibre versée au budget annexe des baux en 2025 à hauteur de 376 000 €.
- Les principales opérations d’équipements sont les suivants :
 - Les travaux de réhabilitation, de mise en conformité et d’accessibilité sur certains bâtiments publics pour un montant de 553,165 K€

- Les travaux sur le réseau pluvial pour 447,605 K€
- Achat du matériel informatique (renouvellement du parc informatique, PC portable, écran, tablettes, téléphone portable, pare feu, etc...) pour un montant de 343,326 K€
- Achats matériels et mobiliers de bureau pour 179,51 K€
- Les frais d'études pour 233,699 K€
- Rénovation crèche Montessori : 1,049 M€

Le dernier poste de dépenses est constitué par le **chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 675,842 K€** relatif au remboursement du capital de la dette sur 2025.

Pour cette section, le solde de gestion 2025 affiche ainsi un excédent de 240 731,69 €.

Après reprise du résultat antérieur (+1 313 636,23 €), le résultat d'investissement cumulé, fin 2025, présente un excédent de 1 554 367,92 €.

C. L'ENCOURS DE DETTE ET LES EPARGNES 2025

L'encours de dette au 31 décembre 2025 s'établit à 8,760 M€ contre 6,036 M€ en 2024.

La dette de l'Agglomération, intégralement classée en 1A selon la Charte de Bonne Conduite, témoigne d'une sécurité absolue de notre endettement.

L'épargne brute ou autofinancement brut constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). Elle est, hors cessions, de 4 031 391,82€, soit un taux d'épargne brute de 7,08%.

La **capacité de désendettement** est de 2,17 années (soit 2 ans et 2 mois) au 31 décembre 2025. Cet indicateur montre que l'agglomération pourrait se désendetter en un peu plus de deux ans si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Les analystes estiment que ce ratio ne doit pas être supérieur à 10/12 ans.

Le taux d'endettement (encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement) atteint 15,39 % en 2025. Ce ratio donne une indication de l'importance de la dette au regard des recettes réelles de la collectivité. Si le ratio s'établit à 100 %, cela signifie qu'il faut une année de recettes de fonctionnement pour rembourser le stock de dette.

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants : investissement, et + 2 827 949,01 € en fonctionnement. Comparés des résultats antérieurs, soit + 1 313 636,23 € en investissement et + 3 819 734,75 € en fonctionnement, l'excédent cumulé au 31/12/2025 est un excédent de + 1 554 367,92 € en investissement et + 6 647 683,76 € en fonctionnement.

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose que le Président se retire de l'assemblée au moment du vote ;

Considérant que la séance est présidée spécialement par Sylvie BARRIEU-VIGNAL, désignée par la délibération n°104/2026 portant son élection,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025, toutes sections confondues, pour le Budget Principal tel qu'il a été arrêté, et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1er juin 2026.

La Présidente de séance
Sylvie BARRIEU-VIGNAL

Le Secrétaire de Séance

Benoit TRICHOT

